

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2023

DECISION N° 2023 / 11 / DIALOGUE BORDEAUX / 1  
GRAND DIALOGUE CITOYEN BORDEAUX (33)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le courrier du 20 février 2023 et le dossier annexé de Mme Tiphaine ARDOUIN, représentante de la ville de BORDEAUX, sollicitant un avis à caractère méthodologique relatif à la participation préalable du public au grand dialogue citoyen de la ville de Bordeaux dont le thème est « Bordeaux face à l'urgence climatique »,

après en avoir délibéré,

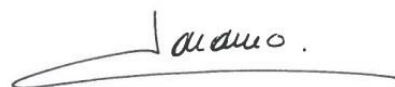
décide :

**Article 1 :** M. Walter ACCHIARDI et Mme Marianne AZARIO sont chargés de délivrer l'avis à caractère méthodologique relatif à la concertation du public lors du grand dialogue citoyen de la ville de Bordeaux.

**Article 2 :** M. Walter ACCHIARDI et Mme AZARIO produiront un rapport d'avis méthodologique relatif à leur mission.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO